



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES

POLE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

CFA-CFPPA

Edgard PISANI

Rue du Lycée – CHAMARANDES-CHOIGNES

52000 CHAUMONT

Tél : 03 25 30 58 10 – Fax : 03 25 30 58 11

Courriel : cfa.haute-marne@educagri.fr / cfppa.chaumont@educagri.fr

internet : www.edgard-pisani.educagri.fr



CIPP

Modalités de test

TEXTE DE RÉFÉRENCE	CATÉGORIE DE CERTIFICAT	DURÉE TEST	SEUIL DE RÉUSSITE	PUBLIC VISÉ
Arrêté du 29/08/2016 portant création du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel » dans les catégories :	Décideur en entreprise non soumise à agrément	1H30	15/30	Achat, transport et utilisation des produits
	Décideur en entreprise soumise à agrément		20/30	Achat, transport et utilisation des produits + Prestation de service
	Opérateur		12/20	Utilisation des produits
Mise en vente / Vente des produits phytopharmaceutiques	20/30		Vente , distribution de produits	
Arrêté du 29/08/2016 portant création du certificat individuel pour l'activité « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »	Mise en vente / Vente des produits phytopharmaceutiques			
Arrêté du 29/08/2016 portant création du certificat individuel pour l'activité « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques		25/30	Conseillers, technico-commerciaux



Financement dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie COVID-19



Le CFA/CFPPA Edgard Pisani est certifié selon les exigences des référentiels QualiFormAgri et Qualiopi (ACTIONS DE FORMATION ET ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE) de puis le 04/10/2021